



Newslett'eaux) NOVEMBRE 2023



Edito



Chers partenaires,

Je suis ravi de vous retrouver pour ce troisième numéro de la newsletter du Contrat de la Grande Baie Martinique.

En cette fin d'année, je souhaite attirer votre attention sur la démarche de valorisation des fonds marins que nous avons lancée au travers de l'étude portant sur l'identification des besoins et des attentes en mouillages sur la Grande Baie Martinique.

La mise en place de zones de mouillages organisées proposant des services associés, tels que la collecte des déchets ou encore des eaux grises des navires, est une première étape. Il est aujourd'hui nécessaire que chacun se saisisse de cette opportunité de protéger la richesse unique de nos écosystèmes marins.

Vous retrouverez également, dans ce nouveau numéro, un point sur les actions réalisées, celles à venir et partirez à la rencontre d'un partenaire œuvrant dans le cadre du Contrat.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin

d'année.

Bonne lecture.

Luc de GRANDMAISON

Président du Comité de Baie du Contrat de la Grande Baie
Martinique



L'actu du Contrat de Baie

Ateliers de concertation en vue de la définition de Zones de Mouillage Organisé

Afin de réduire les impacts liés au mouillage, la CACEM a lancé en mars 2023 une étude de préfiguration pour la mise en place de Zones de Mouillage Organisé.

Celle-ci se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et identification des zones de mouillage
- Phase 2 : Police, gouvernance et mise en œuvre

Dans ce cadre, la CACEM a organisé deux ateliers de concertation. Leur but était d'initier la discussion et de recueillir les avis et les besoins des premiers concernés :

- Atelier à l'attention des plaisanciers
Le 23 septembre à l'hôtel la Batelière s'est tenu le premier atelier. Celui-ci était ouvert aux usagers sur inscription. 32 plaisanciers ont répondu présents. L'objectif était de recueillir leurs besoins en termes de mouillage (emplacements, quantité...) et de services associés.
- Atelier à l'attention des institutionnels et autres acteurs
Le second atelier a eu lieu le 26 septembre dans les locaux de la CACEM, à l'attention des institutions et des représentants d'usagers, notamment les pêcheurs. Il a compté 35 participants.

Le compte-rendu de la phase 1 sera présenté fin novembre.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Lutte contre le carénage sauvage

Le carénage est une opération d'entretien périodique de la coque d'un navire en vue de lui redonner ses qualités nautiques. Lors d'un carénage non maîtrisé d'un navire, de nombreuses substances toxiques, particules de peinture, de graisse, d'hydrocarbures peuvent se retrouver dans la mer (dans l'eau et les sédiments) et polluer les milieux naturels.



Les opérations de carénage des embarcations sont susceptibles d'engendrer des flux de pollution et des déchets importants.

Une étude a été lancée par la CACEM en vue de limiter l'impact de ces activités sur la qualité des eaux. Celle-ci se déroule en 3 phases :

- **Phase 1 : Etat des lieux de la pratique du carénage**

L'action permettra d'évaluer les pratiques de carénage sur les communes littorales du Contrat de la Grande Baie Martinique : Zones de pratiques (espaces privés, publics ou sauvages), proportion et fréquence de pratique dans ces zones, qu'il devra cartographier.

Ensuite, il sera étudié la capacité de traitement des centres de carénage déclarés existants sur la zone d'étude et indiquer si leur capacité permet de répondre à la demande. Il devra également préciser leur conformité en termes d'impact environnemental.

- **Phase 2 : Elaboration de documents de sensibilisation adaptés aux pratiques identifiées.**

Plusieurs types de supports de communication différents seront proposés afin de permettre de sensibiliser les usagers aux conséquences du carénage sauvage sur l'Environnement (flyers, affiche, spot...).

- **Phase 3 : Proposition de plan d'action.**

Un plan d'action sera proposé, permettant d'améliorer la pratique du carénage dans la zone d'étude, et proposant des modalités de mise en œuvre des actions de sensibilisation :

- Identification des zones à cibler ;
- Choix de la méthode à employer ;
- Proposition de portage des actions de sensibilisation.

En fonction des zones de pratiques informelles, au cas par cas, des actions visant à accompagner la régularisation de certaines activités pourront être proposées, en déterminant l'entité compétente pour effectuer chaque action. Un volet sur l'action répressive sera également développé, en détaillant les actions pouvant être menées, la ou les entité(s) compétente(s) et les moyens d'action, les zones prioritaires.

Le bureau d'étude OTEIS en charge de cette mission a bientôt achevé les phases 1 et 2 de l'étude, un COTECH est programmé pour le mois de décembre.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Identification et mise en valeur des éléments historiques, patrimoniaux et écologiques du littoral de la baie



La Baie de Fort-de-France, classée parmi les plus belles baies du monde, abrite une mosaïque de sites à la fois historiques, patrimoniaux et écologiques d'une valeur inestimable. L'absence de recensement de ces sites et la difficulté d'accès au littoral ont contribué à un manque d'identification des résidents à leur baie, un enjeu crucial pour la préservation de ce patrimoine exceptionnel.

Afin d'y remédier, une initiative est en cours pour créer un catalogue de tous les sites revêtant une valeur historique, patrimoniale et environnementale sur le littoral de la Baie. L'objectif principal est de mettre en

lumière la richesse de ce littoral unique et de ses trésors culturels et naturels, tout en incitant les résidents à se l'approprier.

Ce catalogue constituera un atout majeur pour valoriser le patrimoine local, stimuler l'attrait touristique de la région, et servir de support pédagogique.

Dans un second temps, l'action C.2.2 (lancée en 2024) visera à créer un sentier littoral pédestre reliant certains de ces sites d'intérêt, intégrant certains projets de sentiers existants, et créant de nouveaux tronçons. Celui-ci permettra une meilleure ouverture de la baie aux résidents et constituera le support d'un produit touristique.

L'appropriation du littoral de la baie par les résidents leur permettra de prendre conscience de sa richesse et incitera à une meilleure préservation.

La mission se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Recensement bibliographique des différents sites et rédaction des fiches ;

Phase 2 : Enquête de terrain afin de compléter le recensement bibliographique et réalisation de la couche SIG de géoréférencement des sites.

L'étude est menée par un groupement composé du bureau d'études GRAHAL Conseil et du bureau d'étude Nature & Développement de Mélanie Herteman (écologue, spécialiste des mangroves). La phase 1 a commencé début septembre et la récupération des résultats devrait se faire dans les prochains mois.

Pour la suite du projet, un appel d'offre sera lancé sous peu pour la réalisation du chantier littoral.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Mise à jour et suivi des profils de baignade

La qualité sanitaire des eaux de baignade doit être assurée de manière à permettre la pratique des activités balnéaires dans de bonnes conditions. La réglementation en vigueur concernant la qualité des eaux de baignade impose, pour chaque site de baignade recensé, la réalisation d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

Le profil de baignade est un document opérationnel sur lequel les collectivités doivent s'appuyer pour planifier les actions (notamment sur l'assainissement) et gérer au quotidien les éventuelles fermetures des zones de baignade.

Depuis le début de l'année, le bureau d'étude OTEIS travaille à la mise à jour des profils de baignade de 9 sites se trouvant sur le territoire du Contrat de Baie. Les communes concernées par cette action sont Fort-de-France (La Française), Saint-Joseph (Cœur Bouliki), Schoelcher (Madiana, Lido, Bourg, Club nautique) Les Trois-Îlets (plage du Méridien et Anse à l'âne) et les Anses-d'Arlets (Anse Noire). La livraison de l'étude est attendue pour la fin de cette année.



Retrouvez bientôt

**Première date de la tournée de l'inf'eau le 2 décembre au
Centre commercial Place d'Armes**



Avec la tournée de l'inf'eau, le Contrat de la Grande Baie Martinique met en place une action de proximité afin d'informer et de sensibiliser les Martiniquais aux différents enjeux du Contrat. L'objectif est de leur expliquer son utilité, ses actions et leur état d'avancement. Une première rencontre qui aura lieu le samedi 2 décembre au centre commercial Place d'Armes de 9h à 18h.

Ce rendez-vous sera une opportunité pour les Martiniquais d'en apprendre plus sur la préservation des eaux et l'importance d'adopter de bons comportements pour protéger les écosystèmes. À cette occasion, des dépliants informatifs ainsi que des goodies (puzzle, gourde, t-shirt...) seront mis à disposition des visiteurs du stand.



Coup d'œil chez les partenaires

Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)



Le Conservatoire du Littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées, pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillant le public dans le respect des équilibres naturels.

Ses objectifs sont :

- La préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés
- L'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique
- L'accès et l'accueil du public dans le respect des sites pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement
- Le développement durable pour toutes les activités présentes sur les sites (agriculture, gestion du patrimoine...)

Pour Marie-Michèle MOREAU, Responsable Antenne Martinique du CELRL, « le Contrat de la Grande Baie propose de construire une vision partagée du territoire qui va impliquer tous les acteurs publics et privés dans l'action, avec comme principal objectif la préservation et la restauration des écosystèmes littoraux. C'est une vision partagée par le Conservatoire du littoral ».

Dans le cadre du Contrat de Baie, le CELRL participe au pilotage de plusieurs actions telles que les opérations de restauration de mangroves, ou le classement de la baie de Génipa en Réserve Naturelle Territoriale.

Mais le Conservatoire du littoral assure d'autres missions sur le territoire de la CACEM. Il a ainsi lancé une démarche prospective sur le périmètre de la grande baie avec pour thématique l'adaptation aux effets du changement climatique. Tout comme dans le Contrat de la Grande Baie, la mangrove est placée au cœur de la réflexion compte tenu des services écosystémiques rendus sur le long terme, notamment face aux risques d'inondation et de submersion marine.



Une question ?
Contactez-nous

Cliquez ici pour nous contacter par mail



Copyright ©CACEM

Tous droits réservés

Contrat de la Grande Baie Martinique
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand
BP 407 97204 Fort-de-France

Tél. : 0596 75 79 98

contact@grandebaiemartinique.com

[Se désinscrire en cliquant ici.](#)